

# À qui profite le crime ?

Après des questions diverses posées au rectorat depuis septembre en CTA et en CAEN -auxquelles nous n'avons toujours pas eu de réponse - nous avons enfin obtenu des éléments d'information sur « Calais bilingue » au CDEN et au CTSD 62 des 12 et 13 novembre.

Calais bilingue : késaco ? Une « *expérimentation* » annoncée début novembre par l'administration auprès des collègues du Calaisis et par la maire de Calais, N.Bouchart, à quelques mois des élections municipales.

**L'idée ?** Mettre en place un enseignement bilingue (sic) français -anglais en maternelle et en 6ème dès la rentrée 2020. Avec une « *immersion* » à 50 % en maternelle pour la 1ère année et 30 % ensuite, et à hauteur de 30 % en collège.

Outre la question du « *tout anglais* » imposé par l'idéologie néo-libérale, se pose celle de la définition d'un tel enseignement et donc des qualifications des personnels intervenant dans les classes. Et c'est là que ça coince. Si le principe de volontariat a bien été répété, on ne peut que se poser des questions sur les termes de la formation : 5 journées sur 6 mois

pour devenir bilingue et mieux, être capable d'enseigner dans une autre langue que sa langue maternelle, c'est un tour de force que nous avons souligné et que les collègues de langues apprécieront. À notre question sur la validation de la certification des collègues volontaires... la réponse a été qu'il n'y aurait pas de validation ! En fait, chaque collègue du Calaisis est déclaré apte... au moins dès lors qu'il s'est inscrit à la formation... Avec 100 PE inscrits, plus par peur de se voir contraints d'enseigner en anglais que par dispositions linguistiques acquises antérieurement (nous n'avons pas le nombre de PLC inscrits), l'institution a trouvé ses éléments de langage : grand enthousiasme des enseignants, une expérimentation que tout le monde nous envie, preuve en est la visite de l'ambassadeur de Grande-Bretagne début 2020 !

La réalité est tout autre : des enseignants avec des formations insuffisantes pour faire un travail sérieux, des « *intervenants* » territoriaux envisagés (Atsem, école des langues de Calais...) sur temps scolaire et donc une territorialisation de l'enseignement en Education Prioritaire (ça vous rappelle quelque chose ?), la possibilité même que n'importe quel parent avec quelques connaissances intervienne aussi... et au bout du compte une dégradation forte des conditions d'enseignement pour les élèves, déjà très fragilisés socialement et scolairement. **Une « *expérimentation* » qui a tout d'un gadget dangereux et qui met en lumière le mépris de l'Education nationale pour un territoire de relégation sociale. Le Snes et la Fsu exigeront des comptes. ■**